



## Avis de concession

Directive 2014/23/UE

### Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

#### I.1) Nom et adresses

Nom officiel : <b>Commune d'Objat</b>		Numéro national d'identification <sup>2</sup> :	
Adresse postale : <b>Place Charles de Gaulle</b>			
Ville : <b>OBJAT</b>	Code NUTS: <b>FRI21</b>	Code postal: <b>19130</b>	Pays: <b>FRANCE</b>
Point(s) de contact : <b>Mme Caroline BELLINA</b>			Téléphone: <b>05 55 25 81 63</b>
Courriel : <b>c.bellina@objat.fr</b>			Fax: <b>05 55 25 93 38</b>
<b>Adresse(s) internet</b> Adresse principale: (URL) : <b>mairie@objat.fr</b> Adresse du profil d'acheteur: (URL) : <b>http://www.laviecorrezienne.fr</b>			

#### I.3) Communication

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <sup>15</sup> (URL)
<input checked="" type="checkbox"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <sup>1</sup>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues <input checked="" type="checkbox"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s) <input type="radio"/> autre adresse: (indiquer l'autre adresse)
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées <input checked="" type="checkbox"/> par voie électronique via: (URL) : <b>http://www.laviecorezienne.fr</b> <input type="radio"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s) <input type="radio"/> à l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès gratuitement à l'adresse: (URL)

#### I.4) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e)
<input type="radio"/> Agence/Office national(e) ou fédéral(e)	<input type="radio"/> Organisme de droit public
<input checked="" type="checkbox"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale
	<input type="radio"/> Autre type :

#### I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input checked="" type="checkbox"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre activité:
<input type="radio"/> Santé	

#### I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)

<input type="radio"/> Production, transport et distribution de gaz et de chaleur	<input type="radio"/> Services de chemin de fer
<input type="radio"/> Electricité	<input type="radio"/> Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
<input type="radio"/> Extraction de gaz et de pétrole	<input type="radio"/> Activités portuaires
<input type="radio"/> Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides	<input type="radio"/> Activités aéroportuaires
<input type="radio"/> Eau	<input type="radio"/> Autre activité :
<input type="radio"/> Services postaux	

## Section II : Objet

### II.1) Etendue du marché

<b>II.1.1) Intitulé : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – Exploitation d'un réseau de chaleur urbain avec construction d'une chaufferie biomasse</b>	<b>Numéro de référence <sup>2</sup>: XXXXXX</b>
<b>II.1.2) Code CPV principal [0] [9] . [3] [2] . [3] [0]. [0] [0]</b> Descripteur supplémentaire : <sup>1,2</sup> [ ] [ ] [ ] [ ]	
<b>II.1.3) Type de marché</b> <input type="radio"/> Travaux <input checked="" type="radio"/> Services	
<b>II.1.4) Description succincte : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – Exploitation d'un réseau de chaleur urbain avec construction d'une chaufferie biomasse sur le périmètre de la Commune.</b>	
<b>II.1.5) Valeur totale estimée <sup>2</sup></b> Valeur hors TVA : [Monnaie : [Euros]	
<b>II.1.6) Information sur les lots</b> Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: [ ] <input type="radio"/> un seul lot <input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : [ ] <input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :	

### II.2) Description

<b>II.2.1) Intitulé : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – Exploitation d'un réseau de chaleur urbain avec construction d'une chaufferie biomasse sur le périmètre de la Commune</b>	<b>Lot n°: <sup>2</sup></b>
<b>II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)</b> Code CPV principal [0] [9] . [3] [2] . [3] [0]. [0] [0] Descripteur supplémentaire : [ ] [ ] [ ] [ ]	
<b>II.2.3) Lieu d'exécution</b> Code NUTS [F] [R] [I] [2] [1] Lieu principal d'exécution	
<b>II.2.4) Description des prestations :</b> <i>(nature et quantité des travaux ou services, ou indication des besoins et exigences)</i> <p>Le périmètre de la concession de service est la totalité du territoire géographique de la Ville d'OBJAT pour l'alimentation en énergie thermique d'un potentiel d'au moins de 11 bâtiments, dont des équipements municipaux, le collège, l'EHPAD et la MARPA.</p> <p>Les missions du concessionnaire comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La conception et la réalisation des travaux relatifs au réseau de chaleur biomasse :<ul style="list-style-type: none"><li>o La chaufferie,</li><li>o Les réseaux,</li><li>o Les sous-stations.</li></ul></li><li>- L'exploitation du réseau de chaleur :<ul style="list-style-type: none"><li>o L'approvisionnement en biomasse et en complément le gaz ;</li><li>o La conduite, l'entretien et la maintenance de l'ensemble du réseau (chaudières, réseau, sous-stations) ;</li><li>o Le gros entretien et le renouvellement des installations ;</li><li>o La facturation auprès des différents usagers du réseau de chaleur.</li></ul></li></ul> <p>Caractéristiques prévisionnelles du réseau de chaleur à construire (données susceptibles d'évoluer au cours de la procédure en fonction des solutions proposées par les candidats et/ou de révisions à la marge des estimations) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La puissance de la chaudière bois est estimée à 980 kW.</li><li>- La longueur de réseau à créer est estimée à 2 km.</li><li>- L'énergie distribuée est estimée à 4 GWh pour 11 sous-stations raccordées.</li></ul> <p>Rémunération et financement des investissements à la charge du délégataire (ce projet est éligible à subventions). Rémunération du Délégataire auprès des seuls usagers du service à travers la perception du R1 et R2.</p>	

### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des

critères énoncés dans les documents du marché

critères décrits ci-dessous (*les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance*)

Critères : <sup>1</sup>

### II.2.6) Valeur estimée

Valeur horsTVA: [ 8,6 M€ ] Monnaie: [Euros][ ][ ]

### II.2.7) Durée de la concession <sup>8</sup>

Durée en mois : [360 ] ou Durée en jours : [—] ou Début : (jj/mm/aaaa) Fin : (jj/mm/aaaa)

### II.2.13) Information sur les Fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne  Oui  Non

Identification du projet :

### II.2.14) Informations complémentaires :

## Section III : Renseignements d'ordre juridique

### III.1) Conditions de participation

#### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions ; indication des informations et documents requis.

En application de l'article 19 du Décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant : qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 41 et 42 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016. Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, sont exacts.

#### Liste :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- Le pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Ensemble des documents et renseignements rendant recevables la candidature. (fournir les déclarations, certificats) ;
- Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait kbis de moins de 3 mois) ;
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en liquidation judiciaire ;
- Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 à L8221-5 du code du travail, à l'emploi d'étrangers sans titre de travail (tel que visé à l'article L8251-1 et L5221-8), au marchandage (article L8231-1 du code du travail), au prêt illicite de main d'œuvre (articles L8241-1 et L8241-2 du code du travail ou règles équivalentes pour les candidats non établis en France), - attestation sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail, - attestation sur l'égalité de travail hommes femmes ;
- Attestations afférentes que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.

D'une manière générale, le candidat satisfera à des attestations sur l'honneur dûment datée et signée appuyées par des attestations des organismes concernés, le cas échéant.

En cas de groupement, chaque membre du groupement fournira l'intégralité des documents sollicités à l'appui de sa candidature.

#### III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :<sup>2</sup>

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Les bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices clos concernant l'ensemble de l'activité du candidat des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi et le domaine d'activité objet de la délégation de service public (ou équivalent pour les candidats étrangers).
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

En cas de groupement, chaque membre du groupement fournira l'intégralité des documents sollicités à l'appui de sa candidature.

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

■ Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

*Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:*

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :<sup>2</sup>

1) Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Les motivations du candidat et les conditions générales dans lesquelles il entend mener à bien l'activité déléguée
- Description des moyens techniques et humains du candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillages, matériels, équipements techniques, démarche qualité le cas échéant,...) montrant l'aptitude du candidat à prendre en charge des missions identiques ou similaires à celles objets de la présente consultation, et à prendre en compte la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public.

2) Le candidat produira ses références (expériences professionnelles) dans le même domaine d'activité ou équivalent.

- Références de moins de 3 ans du candidat pour des missions d'exploitation similaires ou équivalentes à celles faisant l'objet de la présente consultation : Réseaux de Chauffage Urbains. Chaque référence présentée fera l'objet d'une fiche où apparaîtra entre autres :
  - Maître d'Ouvrage et attestation de réalisation le cas échéant
  - Membres du groupement candidat
  - Type de marché, prise d'effet et durée
  - Moyens et type de production de chaleur, quantité et caractéristique de chaleur produite
  - Longueur de réseau
  - Nombre de sous-stations
  - Nombre équivalent logements desservis
- Références et nombre de sites multi-énergies

### **III.1.5) Information sur les concessions réservées**

La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées

L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés

## **III.2) Conditions liées à la concession**

### **III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les concessions de services)**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

**Les dispositions de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016, du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 et des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales s'appliquent.**

### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

## **Section IV : Procédure**

## V.1) Description

### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) <sup>16</sup>

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics  oui  non

## IV.2) Renseignements d'ordre administratif

### IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date (05/12/2018) Heure locale (hh :mm) 14h00

### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation [ F ] [ R ] <sup>1</sup>

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable  oui  non  
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis. <sup>2</sup>

### VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

### VI.3) Informations complémentaires : <sup>2</sup>

- 1) En application de l'article 22 du Décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, l'autorité concédante décide de limiter le nombre de candidats admis à présenter une offre.

Elle fixe un minimum de 3 candidats et un maximum de 3 candidats. En application de l'article 22 du décret n°2016.86, la ville d'Objat continuera la procédure avec le ou les seuls candidats sélectionnés si leur nombre est inférieur au minimum précité.

- 2) Supports de Publication : En application de l'article 15-I du Décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, l'avis de concession sera publié au Journal Officiel de l'Union européenne, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics ainsi que dans la revue LE MONITEUR
- 3) Critères d'appréciation des candidatures : En application des articles 21 et 22 du Décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, et sans préjudice des articles 39, 41 et 42 susvisés de l'ordonnance n°2016-65, la sélection des candidats se fait en application des critères de sélection non discriminatoires et liés à l'objet du contrat de concession relatifs à leurs capacités et à leurs aptitudes.

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, les critères pris en compte pour la sélection des candidats seront leurs garanties professionnelles et financières, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, tels qu'attestés par les documents exigés par la commune à l'appui de leur candidature.

Les candidats pourront demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens entre ces opérateurs et eux. Dans ce cas, ils doivent justifier des capacités de ce ou ces opérateurs et produire à cette fin les mêmes documents concernant ces opérateurs que ceux qui leurs sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

L'appréciation des capacités techniques, professionnelles et financières d'un groupement est globale, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requises pour l'exécution des prestations (déclaration pour agrément des sous-traitants le cas échéant).

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à participer à la procédure dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Dans ce cas, les documents exigés à l'appui de leur candidature devront être fournis pour chacun de leurs associés. Si du fait de sa création récente, la société n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des pièces demandées, il est admis à prouver sa capacité technique, économique et financière par tout autre document équivalent approprié.

En application de l'article 23 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, le pouvoir adjudicateur dispose de la faculté de régularisation des dossiers de candidature incomplets, c'est à dire ne comprenant pas toutes les pièces mentionnées dans le présent avis. Dans le cas de l'exercice de cette faculté, ceux-ci pourront être déclarés recevables après réception des pièces manquantes dans le délai de trois jours à compter de la demande de l'autorité délégante par voie électronique. Dans le même temps, les candidats qui ont satisfaits à la production des pièces demandées dans le présent avis seront invités à compléter leur candidature s'ils le souhaitent.

- 4) L'entier dossier de consultation sera remis aux seuls candidats admis à participer à la procédure et à remettre une offre en application des critères de sélection des candidatures.
- 5) En application de l'article L1411-5 alinéa 2 du CGCT, les offres, qui seront présentées par les candidats admis à le faire, sont librement négociées par le pouvoir compétent de l'autorité délégante après avis de la commission habilitée et avant que l'assemblée délibérante autorise la signature de la convention.
- 6) Le dossier est entièrement rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Toutes pièces, attestations ou certificats délivrés par une administration ou un organisme étranger doivent faire l'objet de ladite traduction. Si les certificats ou attestations demandés ne peuvent être délivrés dans le pays d'origine, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où une

telle déclaration n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- 7) La présence de pièces relatives à l'offre du candidat pourra entraîner l'irrecevabilité de sa candidature. Toute candidature réceptionnée par la ville après la date et l'heure limite de réception, sera renvoyée, non ouverte, à son expéditeur. Les plis seront ouverts et analysés par la commission délégation de service public habilitée à y procéder conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT.
- 8) **Les candidatures et les offres seront déposées exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la commune.** Les candidats pourront adresser par voie postale une copie de sauvegarde avant la date de remise des candidatures et des offres conformément aux dispositions de l'article 17 du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ; Soit, sous pli scellé portant la mention lisible « copie de sauvegarde ». Celle-ci ne sera ouverte qu'en cas de malveillance du fichier informatique (programme virus, défaut d'ouverture) et dès lors qu'elle a été reçue dans les délais de remise des candidatures et des offres.
- 9) **La durée de 360 mois s'entend durée de la construction du réseau de chaleur incluse.**

#### VI.4) Procédures de recours

<b>VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours</b>		
Nom officiel : <b>Tribunal Administratif de LIMOGES</b>		
Adresse postale : <b>1 Cours Vergniaud</b>		
Ville : <b>LIMOGES</b>	Code postal : <b>87000</b>	Pays : <b>FRANCE</b>
Courriel : <a href="mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr">greffe.ta-limoges@juradm.fr</a>		Téléphone : <b>(+33) 5 55 33 91 55</b>
Adresse internet : (URL)		Fax : <b>(+33) 5 55 33 91 60</b>
<b>VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation <sup>2</sup></b>		
Nom officiel :		
Adresse postale :		
Ville :	Code postal :	Pays :
Courriel :		Téléphone :
Adresse internet : (URL)		Fax :
<b>VI.4.3) Introduction de recours</b>		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours :		
<b>VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours <sup>2</sup></b>		
Nom officiel : <b>Tribunal Administratif de LIMOGES</b>		
Adresse postale : <b>1 Cours Vergniaud</b>		
Ville : <b>LIMOGES</b>	Code postal : <b>87000</b>	Pays : <b>FRANCE</b>
Courriel : <a href="mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr">greffe.ta-limoges@juradm.fr</a>		Téléphone : <b>(+33) 5 55 33 91 55</b>
Adresse internet : (URL)		Fax : <b>(+33) 5 55 33 91 60</b>

#### VI.5) Date d'envoi du présent avis (jj/mm/aaaa)

*Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.*

<sup>1</sup> Répéter autant de fois que nécessaire

<sup>2</sup> Le cas échéant

<sup>8</sup> Informations facultatives

<sup>15</sup> Indiquer ces informations ici ou, les cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

<sup>16</sup> Seulement pour les concessions de travaux

